

- Aixe-sur-Vienne
- Beynac
- Boisseuil
- Bosmie-l'Aiguille
- Burgnac
- Bussière-Galant
- Chaillac-sur-Vienne
- Château-Chervix
- Châlus
- Cognac-la-Forêt
- Condat-sur-Vienne
- Coussac-Bonneval
- Feytiat
- Flavignac
- Glandon
- Glanges
- Gorre
- Isle
- Janailhac
- Journac
- La Chapelle Montbrandaix
- La Meyze
- La Porcherie
- La Roche-l'Abeille
- Ladignac le Long
- Lavignac
- Le Vigen
- Les Cars
- Magnac Bourg
- Marval
- Meilhac
- Meuzac
- Nexon
- Oradour-sur-Glane
- Pageas
- Panazol
- Pensoil
- Pierre-Bufferie
- Rilhac-Lastours
- Royères
- Saint-Auvent
- Saint-Brice-sur-Vienne
- Saint-Cyr
- Sainte-Marie-de-Vaux
- Saint-Genest-sur-Roselle
- Saint-Germain-les-Belles
- Saint-Hilaire-Bonneval
- Saint-Jean-Ligoure
- Saint-Just-le-Martel
- Saint-Laurent-sur-Gorre
- Saint-Martin-de-Jussac
- Saint-Martin-le-Vieux
- Saint-Mathieu
- Saint-Maurice-les-Brousses
- Saint-Priest-Ligoure
- Saint-Priest-sous-Aixe
- Saint-Victurien
- Saint-Vitte-sur-Briance
- Saint-Yrieix-la-Perche
- Saint-Yrieix-sous-Aixe
- Séreiilhac
- Solignac
- Verneuil-sur-Vienne
- Vicq sur Breuilh



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !



Commission communication et coopération décentralisée



Bureau VBG

Le Président



Maurice LEBOUTET
CC VAL DE VIENNE
Président du syndicat



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN
L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

Les vice-présidents



Pascal THEILLET
CU LIMOGES METROPOLE
1^{er} vice-président
Commission amont d'activités
Commission MADA



Christian LATOUILLE
SAINT HILAIRE BONNEVAL
2nd vice-président
Commission des bureaux



Séverine DURESSEIX
LA CHAPELLE MONTEBRANDAIX
3rd vice-présidente
Commission des sites
Commission de la communication et
de la coopération décentralisée



Pascal GAUTHIER
SAINT YRIEIX LA PERCHE
4th vice-président
Commission de contrôle
Commission consultative



Nicolas BALOT
CU LIMOGES METROPOLE
5th vice-président
Commission des finances



Emmanuel DEYET
BUSSIÈRE GALANT
6th vice-président
Commission dégrèvements

Les membres du bureau



Francis BOISSIERE
GLANDON



Jean Louis DUBOIS
MAGNAC BOURG



Alexandre GARNIER
CU LIMOGES METROPOLE



Jean Pierre GRANET
CC FORTE OCEANE
DU LIMOUSIN



Jean Marie MASSY
MEILHAC



Gwendalle PALLOT
SAINT MATHIEU



Eric PAULHAN
CC VAL DE VIENNE



Gwendalle PALLOT
SAINT MATHIEU



Gwendalle PALLOT
SAINT MATHIEU

Service d'eau potable à Aixe sur Vienne



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN
L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

Mém'EAU pratique

On m'informe	Manque d'eau	
	Fuite	
	Coloration eau	
Je renseigne les usagers	Pollution sur une ressource	
	Vol d'eau sur poteau incendie	
	Actes de malveillance sur ressources ou ouvrages	
	Facturation eau et/ou assainissement	
	Consommation/Surconsommation	
J'ai besoin d'informations	Demande de raccordement et/ou devis	
	Difficultés règlement factures	
	pour rédiger le bulletin municipal pour organiser des rencontres thématiques eau (Ecoles, communes, agriculteurs...)	
	sur les arrêtés de restriction des usages de l'eau	

Pour toutes autres demandes



Tél. 05.55.70.33.32
3, allée Georges Cuvier
CS 90041
87700 AIXE SUR VIENNE

@ : contact@synd-vbg-eaux.com
www.synd-vbg-eaux.com

(du lundi au jeudi de 8h45 à 16h45 - vendredi de 8h45 à 16h45)

Les délégués titulaires représentant ma commune à VBG :
René ARNAUD & Thomas BOULESTEIX



05-55-04-09-09
Urgences techniques et dépannage
(24h/24h et 7j/7)

05 44 20 04 03 : Service Clientèle



26 juin 2026 – 16h30 – Siège VBG

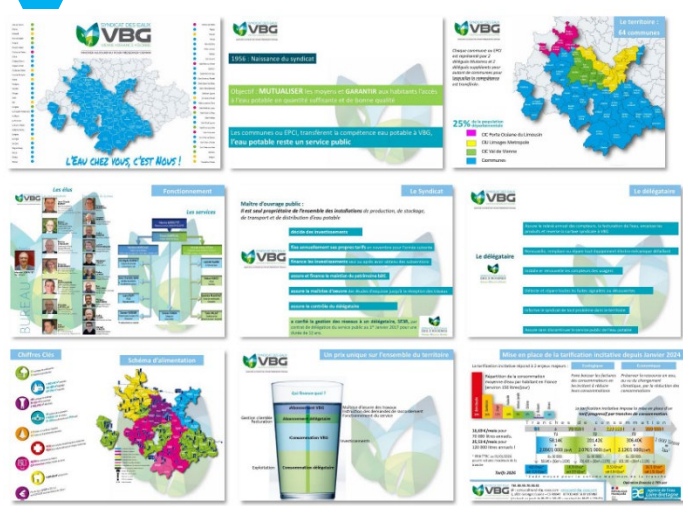
Table des matières

1. Communication	1
A - Rappel des actions de communication mandature 2020-2026	1
B - Télérelève	2
1 Point déploiement	2
2 Nouveau Planning	2
3 Documents à élaborer	3
4 Retour d'expérience de la communauté de communes du Pays de Landivisiau	6
C - Supports de communication	8
1 Document pour les conseils municipaux	8
2 Mem'Eau secrétaires de mairie	9
D - Communication interne	9
1 Visite des installations	9
2 Incitation à la participation aux AG	10
3 Enquête satisfaction clientèle	10
4 Kits économie d'eau	11
E - Sollicitations extérieures	12
1 DGFIP dématérialisation des factures	12
2 Mini bus Communauté de communes Val de Vienne	12
2. Projet de coopération décentralisée	13
A - Présentation du projet NDIAGNE - SENEGAL	13
1 Préambule	13
2 Rappel	13
3 Localisation	13
4 Le système d'alimentation existant	14
5 Les difficultés sur place	14
6 Objectifs du projet	14
7 Consistance du projet	14
B - Financement du projet Ndiagne – Sénégal	14

1. Communication

A - Rappel des actions de communication mandature 2020-2026

- 2020**
 - Panneaux d'identification des ouvrages QR Code
 - PPT de présentation de VBG
- 2021**
 - Panneautage des ouvrages
 - Fiche de présentation jointe aux réponses aux demandes de raccordement
- 2022**
 - Inauguration de la bache de stockage de Feytiat
 - Film de présentation VBG
- 2023**
 - Intervention dans les écoles
 - Sourcing pour les objets en lien avec la télérelève
- 2024**
 - Choix d'utilisation des ressources internes à VBG pour la communication sur la télérelève et les économies d'eau (Affiches pour les mairies, kakémonos)
 - Création du Mem'Eau pour les secrétaires de Mairie
 - Utilisation des applications Panneapocket et Intramuros
 - Distribution kits économies d'eau aux bailleurs sociaux
 - Création du document d'accompagnement des factures
 - Adoption du slogan, l'eau chez vous c'est nous !
- 2025**
 - Nouveau document d'accompagnement des réponses aux demandes de raccordement
 - Explications de la problématique CVM sur site internet
 - Inauguration Solignac
 - Synthèse des travaux commune par commune avec synthèse du RPQS
 - Panneaux périmètres des captages



B - Télérelève

1 Point déploiement

Etat d'avancement au 31/05/2026

Commune	Début DEP G2	A équiper DEP	Equipés G2	Poses Emetteurs	Poses Compteurs	% Avancement DEP	Dont avec RDV
FEYTIAT	25/09/2025	3 387	3 172	847	2 325	93,65 %	18%
PANAZOL	30/10/2025	5 115	4 900	1 455	3 445	95,80 %	20%
ISLE	06/02/2026	3 206	3 040	733	2 307	94,82 %	19%
AIXE SUR VIENNE	02/03/2026	3 067	2 752	676	2 076	89,73 %	29%
CONDAT SUR VIENNE	30/03/2026	2 502	2 324	730	1 594	92,89 %	24%
VERNEUIL SUR VIENNE	27/04/2026	2 363	837	577	260	35,42 %	30%
Total		19 640	17 025	5 018	12 007	86,69 %	

2 Nouveau Planning

Ordre	Commune Branchement	Sem.
7	ST CYR	23-24
8	STE MARIE DE VAUX	23-24
9	LA MEYZE	23-26
10	CHAILLAC SUR VIENNE	24-25
11	LAVIGNAC	25
12	MEILHAC	24-25
13	BURGNAC	24-25
14	BEYNAC	26-27
15	COGNAC LA FORET	26-27
16	ST MARTIN LE VIEUX	26-27
17	GORRE	27-28
18	ST AUVENT	27-29
19	ST JEAN LIGOURE	28-29
20	NEXON	28-31
21	BOSMIE L'AIGUILLE	30-32
22	BOISSEUIL	32-34
23	ST VICTURNIEN	33-35
24	ST PRIEST LIGOURE	35
25	SOLIGNAC	36
26	ST HILAIRE BONNEVAL	36-37
27	ST PRIEST SOUS AIXE	37-38
28	JANAILHAC	37-38
29	LE VIGEN	29-40
30	ST YRIEIX SOUS AIXE	29-39
31	ST BRICE SUR VIENNE	39-40
32	LA ROCHE L'ABEILLE	41
33	JOURGNAC	41-42
34	PIERRE BUFFIERE	41-42
35	ST MARTIN DE JUSSAC	41-42
36	ST GENEST SUR ROSELLE	42-43
37	VICQ SUR BREUILH	43-44
38	RILHAC LASTOURS	43-44
39	GLANDON	43-44
40	ROYERES	43-44
41	ST JUST LE MARTEL	44-47
42	GLANGES	45-46
43	FLAVIGNAC	45-46
44	LES CARS	46-47
45	CHALUS	47-49
46	ST MAURICE LES BROUSSES	48-49
47	CHATEAU CHERVIX	48-50
48	ORADOUR SUR GLANE	49-51
49	ST LAURENT SUR GORRE	50-53

Ordre	Commune Branchement	Sem.
50	SEREILHAC	53-02
51	ST YRIEIX LA PERCHE	02-06
52	COUSSAC BONNEVAL	07-08
53	ST VITTE SUR BRIANCE	07-08
54	LA PORCHERIE	07-08
55	ST GERMAIN LES BELLES	07-09
56	MAGNAC BOURG	09-10
57	MEUZAC	09-11
58	BUSSIERE GALANT	11-14
59	LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	14-15
60	PAGEAS	14-15
61	MIALET	15
62	MARVAL	16-17
63	ST MATHIEU	17-20
64	PENSOL	20
65	LADIGNAC LE LONG	20-22

3 Documents à élaborer

Le taux d'usagers ayant créé leur espace personnel sur le site SE3R est de XX% ?

L'application permettant aux usagers de suivre leur consommation et paramétrer les seuils d'alertes pour être informés a été récemment développée.

Actuellement 73.5% des usagers ont renseigné leur téléphone portable et 78.5% leur adresse mail dans la base clientèle SAUR.

L'objectif des documents à élaborer est d'inciter les usagers à créer leur compte et à utiliser l'application.

Les modèles de supports de communication proposés par SE3R

Courriers



La télérelève de votre compteur d'eau, c'est quoi ?

XX et XX ont commencé à déployer le service de télérelève sur votre commune. La télérelève est un système de collecte automatique des données de consommation d'eau à distance, à partir de votre compteur connecté. Avec la télérelève, bénéficiez de tous les services XX : sur votre compte client, vous accédez au résumé de vos consommations, vos données sont mises à jour toutes les 24h. Vous bénéficiez aussi d'un service d'alerte : en cas de consommation anormalement élevée ou de fuite, XX vous informe directement par mail ou sms.

3 ALERTES

pour gérer votre consommation, combattre les pertes d'eau, et vous absenter sereinement en gardant un œil sur votre logement.

1 Alerte de surconsommation
Restez protégé des factures importantes : en cas de consommation anormalement élevée (volume important sur 3 jours consécutifs), XX vous informe directement par e-mail ou sms.

2 Alerte de tranquillité
Restez serein pendant votre absence prolongée du domicile : activez cette alerte pour être informé à distance de toute consommation.

3 Alerte de fuite
Pour combattre les pertes d'eau, XX vous informe directement par e-mail ou sms en cas de débit continu sur 24h.

Comment bénéficier du service d'alerte avec votre compte client [adresse site client]



Vos alertes de surconsommation et de fuite sont déjà activées, vous n'avez rien à faire : **Une seule condition pour bien recevoir vos alertes : avoir renseigné vos coordonnées email ou numéro de mobile.** Rendez-vous sur votre compte client [adresse site client], rubrique "Accéder à mon profil" en cliquant sur l'icône en haut à droite.

Pour visualiser vos alertes reçues ou activer l'alerte tranquillité, rendez-vous sur votre compte client [adresse site client], rubrique "Mes échanges".

installe gratuitement votre compteur d'eau connecté. Pour connaître automatiquement votre consommation d'eau (et/ou votre compteur à des fins d'« automatisation », c'est le principe de la télérelève.)

- Aucune démarche à faire de votre côté si votre compteur n'est pas accessible (au fil de votre ligne d'eau) : vous contactez par email le service client pour organiser un rendez-vous de renouvellement de votre compteur, ou d'équipement de votre compteur actuel d'un module radio. Une fois le compteur installé, vous recevrez un e-mail et un sms de confirmation.
- Remettez à jour vos coordonnées email et numéro de mobile sur votre compte client.
- En cas de fuite de votre part, le service client sera informé et sera le maître de la mise en service de votre compteur d'eau.

Seuls les clients abonnés au service de télérelève ont accès à ces services. Le service client est à votre disposition pour toute information sur le service (tarifs, modalités d'abonnement, etc.).

Créez votre compte client en ligne pour suivre votre consommation d'eau et gérez vos services d'alerte !



1 Munissez-vous d'une facture. Rendez-vous sur [adresse site client]. Cliquez sur « Mon espace client ».



2 Cliquez sur « Créer mon compte ». Renseignez les champs demandés : votre référence client XX (en haut à droite de votre facture) et le nom et prénom du titulaire de contrat d'eau.



3 Activez ici l'alerte Tranquillité pour être informé de toute consommation d'eau si vous partez en vacances. Les alertes surconsommation et fuite sont activées par défaut.



4 Recevez automatiquement un email et un sms en cas de surconsommation ou de fuite (et en cas de consommation en votre absence après avoir activé l'alerte Tranquillité).

Pour en savoir plus, scannez le QR code ou rendez-vous sur [adresse site client].

QR CODE

Pour vous assister lors de la création de votre compte client, contactez le (appel non surtaxé), sélectionnez le choix N° 2 « Assistance Utilisation Site Internet ». Nos conseillers sont joignables du lundi au dimanche de 8h à 18h. Ou rendez-vous en point d'accueil avec votre smartphone après avoir chargé l'application.

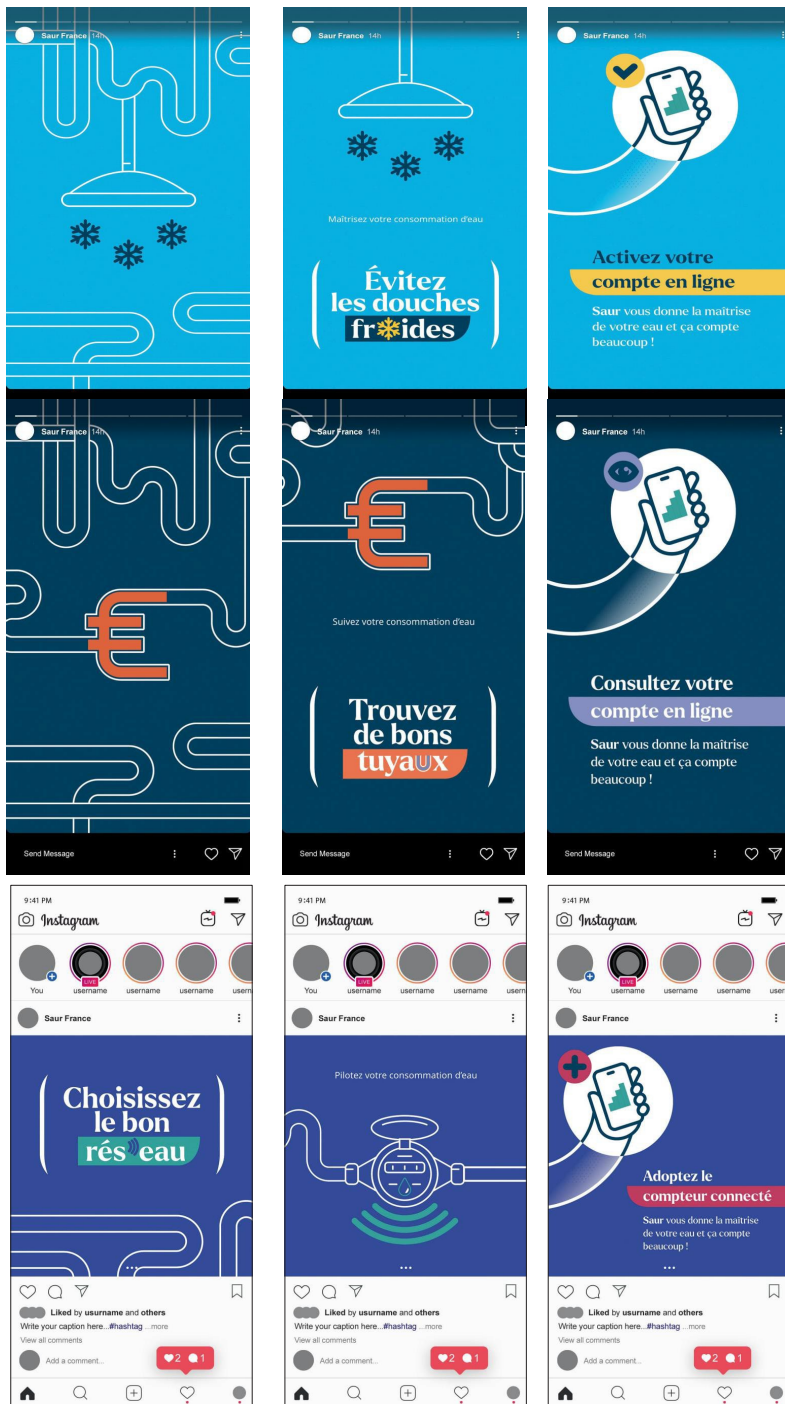
Affiches



Dépliant

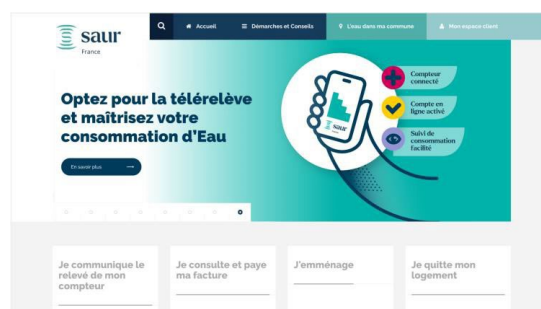
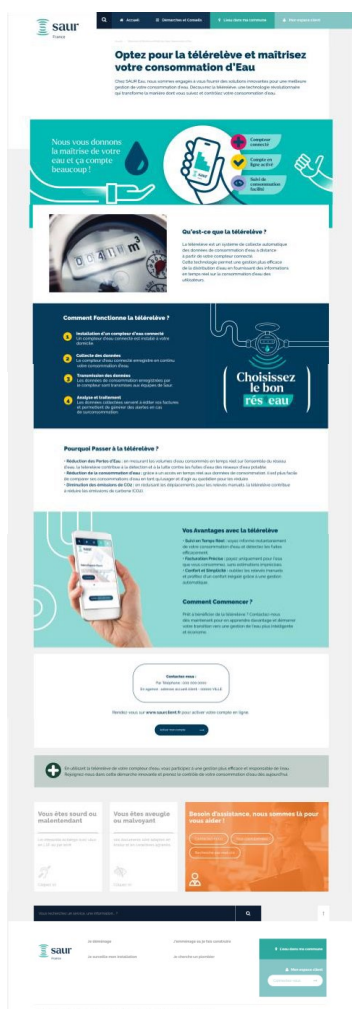
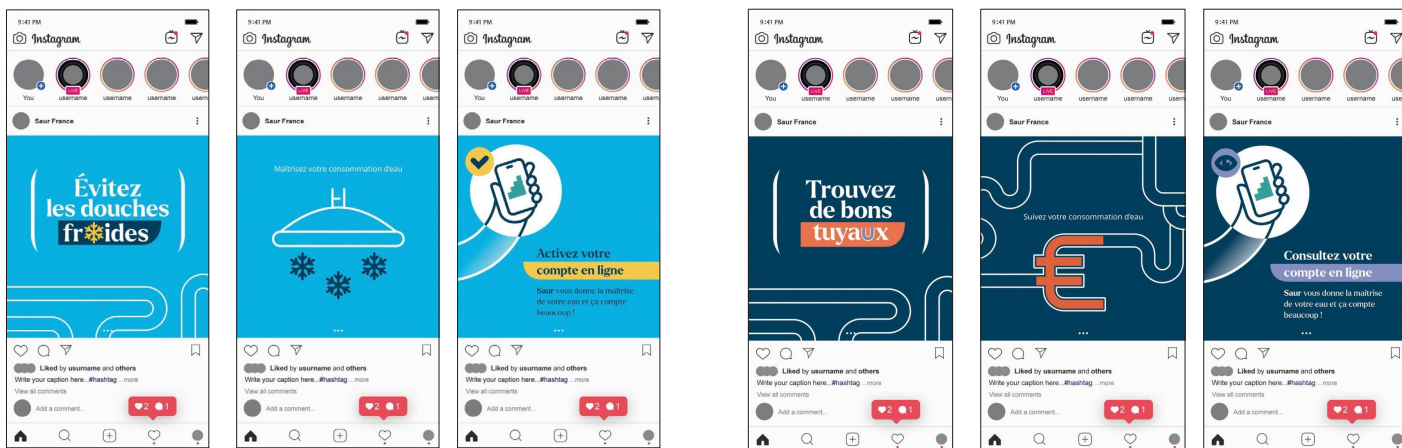


Storie pour les réseaux



Mailing





En l'état actuel du développement de l'application SE3R & Moi et des fonctionnalités du site internet SE3R, il est impossible aux usagers de paramétrer des alertes.

Les moyens actuels utilisés par VBG

Site internet

Applications Intramuros et Panneaupocket

Distribution en mairie

La commission envisage-t-elle d'autres moyens de communication ?

Le message suivant figurera sur les factures de Juin : « Dans le cadre du déploiement de la télérelève, nous vous invitons à suivre vos consommations via votre application SE3R & Moi (et/ou site internet www.se3r.com), si votre compteur est déjà équipé. (N'oubliez pas de mettre à jour vos préférences ou paramètres pour profiter pleinement de ce Service). Retrouvez également toutes les informations utiles sur www.se3r.com ». Un nouveau règlement de Service est disponible sur eau-dans-ma-commune-SE3R »

4 Retour d'expérience de la communauté de communes du Pays de Landivisiau

Sollicitée par Pascal DUBREUIL, la directrice de la régie eau du Pays de Landivisiau a apporté les réponses suivantes



De : Pascal DUBREUIL <p.dubreuil@synd-vbg-eaux.com>

Envoyé : jeudi 11 juin 2026 13:44

À : Eugénie DELESTRE <e.delestre@paysdelandi.com>

Objet : Retour d'expérience sur la communication aux abonnés suite au déploiement de la Télérelève

Madame DELESTRE,

Dans le cadre du déploiement de la Télérelève sur le territoire du SMAEP Vienne Briançonnais, nous souhaitons bénéficier du retour d'expérience du Pays de Landivisiau, qui se trouve dans une configuration similaire à la nôtre, avec un prestataire de télérelève **SUEZ** et un délégataire **SAUR**.

Nous souhaiterions notamment recueillir votre retour concernant la communication mise en place auprès des abonnés à la suite du déploiement de la Télérelève, ainsi que les outils et services proposés aux usagers.

À ce titre, pourriez-vous nous apporter des éléments sur les points suivants :

- Quels supports et outils ont été mis à disposition des abonnés suite au déploiement de la Télérelève (espace usager en ligne, application mobile, supports d'information, accompagnement spécifique, etc.) ? **ci-joint un support d'information sur la télérelève**

Lien du téléchargement

www.grosfichiers.com/uweCv4B5DDg

- Quels paramètres ont été retenus pour le déclenchement des alertes en cas de suspicion de fuite (seuil de consommation, durée d'écoulement continu, volumes concernés, règles de gestion particulières...) ? **seuil de conso paramétrable directement par l'utilisateur**
- Lorsque les coordonnées des usagers (adresse mail ou numéro de téléphone portable) ne sont pas renseignées, un dispositif d'alerte complémentaire est-il prévu, notamment par l'envoi de courriers ? **oui envoi de courrier avec facture (méthode « classique »)**
- Existe-t-il un module permettant aux usagers de paramétrer eux-mêmes leurs alertes ou leurs préférences de notification via un site internet ou une application dédiée ? **oui mais pas encore activé car nous attendons que tout le territoire soit déployé, or tel n'est pas le cas**
- Plus largement, quels enseignements tirez-vous de la mise en œuvre de la Télérelève en matière d'information, d'appropriation du service et de gestion des alertes auprès des abonnés ? **pour le moment, pas de retex abonnés, mais très bon retour de la part des exploitants. Les index remontent parfaitement et l'étude des conso quotidiennement permet d'intervenir rapidement auprès des usagers en cas de dérive de conso**

Votre retour d'expérience nous serait particulièrement utile afin d'orienter les choix du SMAEP Vienne Briançonnais et d'anticiper au mieux l'accompagnement des usagers dans le cadre de ce déploiement.

Nous vous remercions par avance pour le temps consacré à notre demande et restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame DELESTRE, l'expression de mes salutations distinguées.

Pascal DUBREUIL

Le document téléchargé est le suivant

GUIDE

MON SERVICE DE TÉLÉRELÈVE



www.paysdelandi.com

LES 10 CHOSES À SAVOIR

Comment ça fonctionne ?

01.



Grâce à l'émetteur installé sur votre compteur et aux récepteurs positionnés à différents points de la ville, les index de vos consommations sont relevés en temps réels et transmis à notre serveur. Une fois ces données intégrées, elles vous seront restituées depuis le site internet de l'exploitant.

Vous pourrez y consulter quotidiennement vos consommations d'eau et être alerté en cas de fuite sur vos installations privées.

Quels sont les avantages ?

- Un relevé automatique du compteur à distance.
- Des factures établies en fonction de votre consommation réelle.
- Un accès à vos consommations en temps réel depuis l'agence en ligne.
- La possibilité pour vous de paramétrer, depuis votre compte en ligne, des alertes par sms ou par mail en cas de surconsommation anormale ou de fuite.

02.

Quelles sont les différentes étapes ?

Votre compteur est équipé d'un système de télérelève

→ Un récepteur est installé sur le toit d'un bâtiment haut de la ville

→ Les données sont traitées par le serveur de l'exploitant.

← Vous pouvez suivre votre consommation sur le site de l'exploitant.

← Vous êtes alertés par sms en cas de fuite ou de surconsommation.

03.



A quel prix et pour quelle durée ?

04.

Durée du déploiement : 24 mois.

Coût : Ce service est inclus dans le prix de l'eau actuel. Ainsi, vous n'aurez rien à payer en plus, que ce soit pour la pose des équipements, le renouvellement éventuel de votre compteur, l'accès au suivi des consommations en temps réel et la réception des alertes en cas de fuite.



Comment se déroule l'installation ?

Si le compteur est accessible depuis la voie publique, vous n'avez pas besoin de vous rendre disponible. S'il se trouve à l'intérieur et que vous n'êtes pas disponible, l'exploitant vous contactera pour prendre un rendez-vous.

05.

Qui réalise l'installation ?

Les compteurs sont la propriété de la CCPL qui a mandaté un exploitant pour réaliser l'installation.

06.

Allez-vous changer le compteur ?

Le passage à la télérelève nécessite généralement le simple ajout d'un module clipsé sur le compteur. Le remplacement ne se fait que pour des compteurs anciens non adaptés à la nouvelle technologie. Si tel est le cas pour vous, le remplacement du compteur est totalement gratuit.

07.

Que se passe-t-il en cas de panne ?

Ce sont nos équipes qui interviendront gratuitement pour la maintenance du système.

En cas de panne, nous vous conseillons de ne pas intervenir sur le fonctionnement de l'installation de votre compteur. L'index reste visible, même en cas de panne.

En cas de doute, vous pouvez contacter la CCPL par courrier, mail ou téléphone (coordonnées en page 4).

08.



Existe-t-il des risques ?

L'ensemble du matériel utilisé est entièrement conforme à la réglementation en termes de puissance et de technologies employées (rapport établi en 2016 par l'agence nationale des Fréquences). L'exposition moyenne aux ondes émises par le système est extrêmement faible.

Les émetteurs ont un impact plus faible qu'une box internet allumée une seconde par jour.

Des récepteurs peu nombreux avec une puissance inférieure à celle d'un téléphone.

09.

10.

Qui contacter ?

Commana, Guimiliau, Loc-Eguiner, Locmélar, Plouvorn, Saint-Sauveur

EAU DU PONANT
02 29 00 78 78
www.eauponant.fr

Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Sizun

SAUR
02 98 79 00 00
www.saur.fr

Plouzévédé, Saint-Vougay, Trézilidé

SUEZ
09 77 40 84 08
www.suez.com

Bodilis, Plougar, Plougourvest, Plouneventer, Saint-Derrien, Saint-Servais

SYNDICAT MIXTE DE
PONT-AN-ILIS
Eau du Ponant
02 29 00 78 78
www.eauponant.f



Communauté de communes
du Pays de Landivisiau
Rue Robert Schuman
29400 Landivisiau

02 98 68 42 41
eau@paysdelandi.com

2 Mem'Eau secrétaires de mairie

Il sera personnalisé pour chacune des 64 communes et remis en mains propres aux secrétaires de mairies.

D - Communication interne

1 Visite des installations

Il est d'usage à chaque nouvelle mandature d'organiser une visite des ouvrages pour expliquer le fonctionnement du réseau VBG.

La visite est organisée en bus au départ d'Aixe sur Vienne.

Les ouvrages retenus pour cette visite sont :

Cognac la Forêt réservoir

Solignac station de production

Saint Yrieix la Perche accélérateur des Rieux

Jumilhac le Grand station des Crozes

Retour à Aixe sur Vienne

Un cocktail déjeunatoire est prévu à la station de Solignac.

La commission communication doit déterminer une date pour cette visite.

Les coûts des différents prestataires seront présentés lors de la prochaine commission ou adressés par mail aux membres de la commission au cours de l'été.

Le déroulé prévisionnel pourrait être le suivant :

Aixe sur Vienne	Départ	08 : 00	Parking centre sportif
Cognac La Forêt	Arrivée	09 : 00	Réservoir de la Forêt
Solignac	Arrivée	11 : 00	Station de production
Sainr Yrieix la Perche	Arrivée	14 : 00	Les Rieux
Jumilhac le Grand	Arrivée	15 : 30	Station de production
Aixe sur Vienne	Arrivée	17 : 00	Parking centre sportif

Service d'eau potable à Aixe sur Vienne



L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

Mém'EAU pratique

On m'informe	Manque d'eau	
	Fuite	
	Coloration eau	
	Pollution sur une ressource	
	Vol d'eau sur poteau incendie	
	Actes de malveillance sur ressources ou ouvrages	
Je renseigne les usagers	Facturation eau et/ou assainissement	
	Consommation/Surconsommation	
	Demande de raccordement et/ou devis raccordement	
	Difficultés règlement factures	
J'ai besoin d'informations	pour rédiger le bulletin municipal	
	pour organiser des rencontres thématiques eau (Ecoles, communes, agriculteurs...)	
	sur les arrêtés de restriction des usages de l'eau	
Pour toutes autres demandes		

Tél. 05.55.70.33.32
3, allée Georges Cuvier
CS 90041
87700 AIXE SUR VIENNE

@ : contact@synd-vbg-eaux.com

www.synd-vbg-eaux.com

(du lundi au jeudi de 8h45 à 16h45 – vendredi de 8h45

Les délégués titulaires représentant ma commune à VBG :

René ARNAUD & Thomas BOULESTEIX



05-55-04-09-09

Urgences techniques et dépannage
(24h/24h et 7j/7)

05 44 20 04 03 : Service Clientèle

2 Incitation à la participation aux AG

Le bilan de la mandature précédente fait apparaître un taux de participation égal à la moitié des participants attendus. Afin d'inciter les délégués titulaires à solliciter les délégués suppléants, il est proposé de rappeler au verso des convocations les noms et coordonnées téléphoniques des délégués suppléants. Existant déjà au verso des convocations, le modèle de pouvoir pourrait être prérempli. Au recto, un lien sera inséré sur le pdf invitant le délégué à confirmer sa présence.
Le verso de la convocation pourrait ainsi être le suivant :

SUPPLEANCES ET PROCURATIONS des délégués titulaires

Vous êtes délégué titulaire :

En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous **faire représenter par un de vos délégués suppléants** qui ont reçu l'ordre du jour et une information de la date de la réunion.

Les délégués suppléants de la commune de : « Commune » sont :

M. X Tél. : 00 00 00 00 00 et M. Y Tél. : 00 00 00 00 00

Si vos délégués suppléants ne sont pas disponibles, vous avez la possibilité de **donner pouvoir à un autre membre du comité syndical** pour qu'il vote en votre nom. Dans cette éventualité, il convient de remplir le pouvoir ci-dessous.

Les délégations de vote sont à retourner dans les plus brefs délais, si possible avant la séance du comité syndical, à l'adresse mail suivante contact@synd-vbg-eaux.com.

POUVOIR

Je soussigné, Monsieur ZZZ, demeurant à « Commune »,

Donne, par la présente, pouvoir à : M. WWW de la commune/Communauté de communes/communauté urbaine de _____, pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom, lors de l'Assemblée Générale du Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE du « Date AG » qui se tiendra à AIXE-SUR-VIENNE.

A, Le

Signature

Contact : Maëva MUNOZ – 05.55.70.33.32.

m.munoz@synd-vbg-eaux.com

3 Enquête satisfaction clientèle

Le contrat de délégation de service public prendra fin le 31 décembre 2028.

Une étude des différents modes de gestion sera réalisée pour la fin 2026.

La précédente commission communication avait réfléchi à la réalisation d'une enquête de satisfaction sur le service d'eau potable.

Il convient d'en fixer les contours et d'avoir une vision des coûts que cela peut engendrer.

Les **grandes thématiques qui ressortent des enquêtes** trouvées sur le net sont :

La perception globale du service / La Qualité de l'eau / La relève des compteurs / La maîtrise de la consommation et la préservation de la ressource / la qualité du service / Les interactions avec le délégataire quand c'est le cas.

Les modes de contact

Téléphone

✓ *Avantages*

Très bon taux de réponse.

Possibilité de creuser les réponses.

Représentation plus équilibrée des publics âgés.

✗ *Inconvénients*

Coût élevé.

Délais plus longs.

Nécessité de prestataires spécialisés.

De plus en plus de réticence à répondre aux appels inconnus.

Mails

✓ *Avantages*

Très économique.

Rapide à déployer.

Traitement automatisé des résultats.

✗ *Inconvénients*

Taux de réponse souvent compris entre 10 % et 25 %.

Risque de surreprésentation des usagers les plus mécontents.

Sous-représentation de certains publics (personnes âgées)

Quels sont les objectifs de l'enquête envisagée ?

Enquête de satisfaction générale

qualité de l'eau ;

continuité du service ;

relation avec le délégataire ;

gestion des interventions ;

facturation ;

rapport qualité/prix ;

confiance dans le service public.

et / ou

Préparation du futur mode de gestion

Les attentes prioritaires des usagers ;

La perception du délégataire actuel ;

La sensibilité aux enjeux environnementaux ;

L'acceptabilité d'investissements futurs ;

La connaissance des missions du service public de l'eau.

4 Kits économie d'eau

Ces kits initialement prévus pour être mis à disposition des bailleurs sociaux n'ont pas été tous écoulés. Il en reste 1 250.

La précédente commission avait envisagé de se rapprocher des CCAS des communes pour les mettre à disposition des publics en situation financière précaire.

Pour rappel, ces kits sont proposés par le Conseil Départemental aux usagers bénéficiaires du Pass'Eau.

La commission a-t-elle d'autres pistes ?

E - Sollicitations extérieures

1 DGFIP dématérialisation des factures

Le syndicat a été sollicité par la DGFIP pour contribuer au développement de la communication relative à la facturation électronique qui devient obligatoire en septembre 2026. Les documents transmis sont les suivants

Flyer institutionnel ensemble des entreprises

Plus simple, Plus efficace, Plus rapide

La Facturation Électronique : Une opportunité de compétitivité pour toutes les entreprises !

La facturation électronique, qu'est-ce que c'est ?
Avec la facturation électronique, les factures sont reçues, émises et transmises sous forme dématérialisée, dans un format normé et standardisé (Factur-X, UBL ou CII) ; c'est-à-dire compréhensible par tous les logiciels de facturation et/ou de comptabilité.

Qui est concerné ?
Toutes les entreprises sont concernées, quelle que soit leur taille, leur chiffre d'affaires ou leur forme juridique, y compris les micro-entrepreneurs.

Quelles sont les opérations concernées ?
Que vos clients soient des artisans, des professionnels, établis en France ou à l'étranger, votre entreprise est concernée par la réforme. Selon la nature de votre client, vous émettez une facture électronique ou transmettez une déclaration des données de la transaction (e-reporting).

CALENDRIER DE LA REFORME

Au 1^{er} septembre 2026 : Une obligation de recourir à un dispositif de réception des factures électroniques pour toutes les entreprises assujetties à la TVA, quelle que soit leur taille, y compris les micro-entrepreneurs...
Et une obligation d'émettre leurs factures sous forme électronique pour toutes les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire.
Au 1^{er} septembre 2027 : Obligation d'émettre leurs factures sous forme électronique pour toutes les petites et les moyennes entreprises, y compris les micro-entreprises.

OBJECTIFS ET OPPORTUNITÉS DE LA REFORME POUR LES ENTREPRISES

- Limiter les risques de fraude et assurer un cadre concurrentiel plus équilibré entre les entreprises
- Améliorer la trésorerie et le suivi comptable grâce à une meilleure visibilité et au respect des délais de paiement.
- Gagner en productivité grâce à des factures standardisées limitant les doubles saisies et ses erreurs, ainsi qu'un stockage unique centralisé.
- Suivre et échanger quotidiennement les données grâce à un tableau de bord dédié.

Flyer spécial micro

entreprises

Etes-vous prêts ?
À partir du 1^{er} septembre 2026, vous devez désormais transmettre vos factures sur une plateforme agréée de l'État (directement ou au travers d'une solution certifiée). Chaque entreprise devra donc se préparer pour émettre et recevoir ses factures électroniques ou déclarer ses données (e-reporting).

Une facture électronique n'est pas :
- Une facture PDF envoyée par mail
- Une facture émise via une suite bureautique

La réforme impose :
- Des formats structurés (Factur-X, UBL ou CII)
- Des échanges via des plateformes agréées

UNE REFORME A ANTICIPER
En vous informant dès aujourd'hui sur les modalités d'application de la réforme pour votre entreprise, vous anticipez ses impacts et sécurisez votre organisation.
Une analyse de vos outils actuels (facturation, caisse, comptabilité) ainsi que de vos spécificités administratives et des problèmes vous permettra de choisir, sans imprévision, une plateforme de dématérialisation agréée adaptée à votre activité.
Si vous n'avez pas de logiciel de facturation, de caisse ou de comptabilité, rapprochez-vous de votre éditeur afin de vérifier sa compatibilité avec la réforme et sa connexion à une plateforme agréée pour la transmission de vos factures.
Des nombreux logiciels évoluent actuellement pour accompagner cette transition.

DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

APPELEZ LE NUMERO NATIONAL D'INFORMATION 0 806 807 807

Ou rendez-vous dans l'espace dédié à la facturation électronique sur le site : impot.gouv.fr

Dans cet espace, sont disponibles :

- Le logigramme de la facturation électronique
- La liste des plateformes agréées

UN RESEAU D'APPUI SOLIDE A VOTRE DISPOSITION

- DGFIP - Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne
- CERC - Cercle Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Nouvelle Aquitaine
- CCL LIMOISE - Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Services de la Haute-Vienne
- CCA NOUVELLE AQUITAINE - Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle Aquitaine
- MEDEF - MEDEF LIMOISE
- CPIR - CPME HAUTE-VIENNE
- RESEAU ENTREPRENEURS LIMOISE

Micro-entreprises : la facturation électronique, c'est aussi pour vous !

Vous ne facturez pas la TVA ? Vous ne disposez pas de déclaration de TVA ?
Attention : cela ne signifie pas que vous êtes hors réforme !
Même en franchise en base de TVA, votre micro-entreprise est concernée par la facturation électronique !

La facturation électronique, qu'est-ce que c'est ?
La facturation électronique, ce n'est pas un simple PDF envoyé par mail, ni un accès Excel. C'est une facture dématérialisée dans un format standardisé et sécurisé, conforme au cadre prévu par la réforme et traité automatiquement par les logiciels.
Selon votre activité et la nature de vos clients, vous serez concerné par : la réception, l'émission de factures électroniques ou la transmission de données de la transaction (e-reporting).

Une facture électronique n'est pas :
- Une facture PDF envoyée par mail
- Une facture émise via une suite bureautique

La réforme impose :
- Des formats structurés (Factur-X, UBL ou CII)
- Des échanges via des plateformes agréées

Calendrier de la réforme : Les 2 dates à retenir pour les micro-entreprises

1^{er} septembre 2026 - Je reçois
1^{er} septembre 2027 - J'émette

- ✓ Je choisis une plateforme pour recevoir les factures électroniques de mes fournisseurs (factur-X, UBL ou CII) (à l'exception de ceux qui envoient des factures sous un nouveau format).
- ✓ J'envoie à mon tour mes factures dans le nouveau format.

Où me renseigner ?
Sur le site impot.gouv.fr

- > Professionnel
- > Client non entreprise
- > Je passe à la facturation électronique

Dans cet espace, sont disponibles :

- ✓ La liste des plateformes agréées
- ✓ Le logigramme de la facturation électronique

APPELEZ LE NUMERO NATIONAL D'INFORMATION 0 806 807 807

Il est proposé à la commission communication de créer un bandeau sur la page d'accueil du site internet VBG qui renvoie à une page sur laquelle seraient affichés les 2 documents.

2 Mini bus Communauté de communes Val de Vienne

Le syndicat a été sollicité en date du 4 juin pour participer au financement du renouvellement du mini-bus via une publicité à apposer sur la carrosserie.

Historiquement les demandes précédentes ont été rejetées.

Il est proposé à la commission de ne pas donner suite à cette demande.

2. Projet de coopération décentralisée

A - Présentation du projet NDIAGNE - SENEGAL

1 Préambule

L'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement constitue un enjeu majeur de santé publique et de développement durable. Malgré les progrès enregistrés à l'échelle internationale, de nombreuses populations demeurent confrontées à des difficultés d'accès à des services essentiels d'eau et d'assainissement, avec des conséquences importantes sur la santé, l'éducation, l'environnement et les conditions de vie des communautés.

2 Rappel

Depuis 2021, le syndicat VBG est engagé aux côtés de Limoges Métropole et de partenaires privés dans une démarche de coopération décentralisée initiée par l'Association « L'Afrique chez vous ». La 1^{ère} phase de ce programme a permis d'initier plusieurs actions structurantes.

Fort des résultats obtenus et des besoins encore exprimés par les populations et les autorités locales, les partenaires souhaitent aujourd'hui poursuivre et consolider cette dynamique à travers la mise en œuvre d'une deuxième phase du programme.

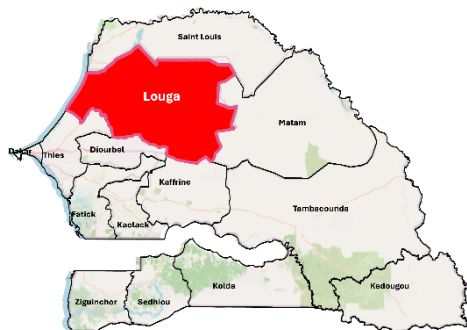
Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 dite « loi Oudin-Santini » autorisant les collectivités à consacrer jusqu'à 1% des budgets eau et assainissement à des actions de solidarité internationale.

Le soutien financier apporté par VBG est éligible au financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 70%.



3 Localisation

Province de Louga



Département de Louga dans la province



Arrondissement de Koki dans le département



Commune de Ndiagne dans l'arrondissement



10 146 habitants

4 Le système d'alimentation existant

Il comprend :

- Un forage réalisé en 1997 ;
- une unité de traitement par osmose inverse installée en 2013 ;
- un château d'eau métallique datant de 1997 ;
- un réseau de distribution de 13,8 km alimentant plus de 850 branchements domestiques.



5 Les difficultés sur place

La continuité du service est compromise par :

- vieillissement du forage existant ;
- dégradation des équipements d'exhaure ;
- insuffisance des capacités de stockage ;
- fuites importantes sur le château d'eau actuel ;
- risque de rupture de l'approvisionnement à moyen terme.



Développement des maladies liées à l'eau
Fragilisation des conditions de vie des populations

6 Objectifs du projet

Prévenir la rupture définitive de la desserte en eau de cette localité

Permettre un approvisionnement fiable et pérenne à l'eau potable pour ses 10 000 habitants permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de vie :

- Lutte contre les maladies hydriques,
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau,
- Préservation de l'environnement
- Accompagner les infrastructures par des actions d'éducation sanitaire
- Créer un comité local de gestion des installations.

7 Consistance du projet

Construction d'un château d'eau en béton armé de 200 m³ sur 20 m pour sécuriser l'approvisionnement en eau.

Ce renforcement du stockage avec le raccordement au réseau est nécessaire pour atteindre au moins en stockage le volume des besoins globaux journaliers en eau des populations (350 m³ au total).

Ce projet est validé par :

- la division régionale de l'hydraulique de Louga, maîtrise d'ouvrage (2 septembre 2024),
- l'agence régionale de développement (ADR) de Louga
- les autorités administratives et territoriales locales.

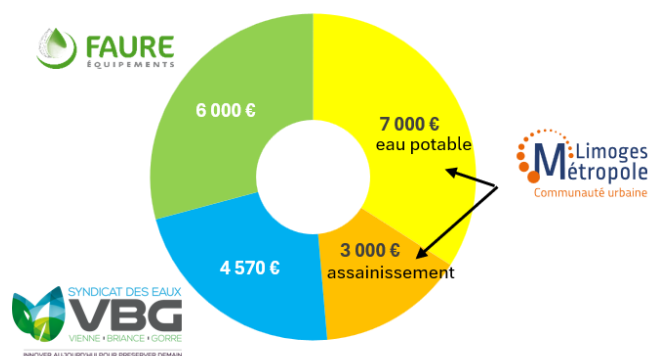
A l'issue des travaux, les ouvrages seront intégrés au patrimoine de l'Etat sénégalais et exploités par l'Office des Forages Ruraux (OFOR).

B - Financement du projet Ndiagne – Sénégal

Afin de permettre la réalisation de cette seconde phase et de mobiliser les financements complémentaires de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le président propose au comité syndical d'approuver une participation financière de 4 570 €.

Plan prévisionnel du soutien financier

Cette contribution fera l'objet d'une convention financière entre l'ensemble des partenaires du projet, elle sera conclue pour une durée de deux ans à partir de sa notification



Détail des postes budgétaires :

Détail des postes budgétaires	MONTANT TTC		%	détail des recettes budgétaires	MONTANT TTC	%	Observation
	FCFA	EUROS					
				subventions publiques			
Financement étude, frais d'études, suivi contrôle et accompagnement technique	13 000 000	19 820	7%	Agence de l'Eau Loire Bretagne	221 147	70%	sollicité
Atelier de démarrage du projet	2 952 000	4 500	1%	Communauté Urbaine Limoges métropole	10 000	3%	Acquis
Sous-Total	15 952 000	24 320	8%	Syndicat des eaux Vienne Briance Gorre	4 570	2%	sollicité
Coût des investissements en matériels				Sous-Total	14 570	5%	
Construction d'un château d'eau en béton armé de type tronconique d'une capacité de 200 m3 sur une hauteur de 20 mètres sous radier y compris ouvrage annexe	136 654 875	208 329	66%	Aides privées France Faure Équipements	6 000	2%	Acquis
Assainissement : construction de 10 latrines	13 260 125	20 215	6%	Sous-Total	6 000	2%	
Sous-Total	149 915 000	228 544	70%	Contribution Collectivité locale Commune de Ndiagne	25 939	8%	Acquis
Frais liés aux actions de formations/sensibilisation							
Sensibilisation à l'hygiène	2 295 849	3 500	1%				
Formation à la gestion des ouvrages	2 000 000	3 049	1%	Conseil Départemental de Louga	15 572	5%	
Formation technique maintenance et réparation	1 639 892	2 500		Sous-Total	41 511	13%	
Sous-Total	5 935 741	9 049	3%	Mécénat	659	0,2%	Sollicité
Suivi-contrôle	5 641 230	8 600	3%	Sous-Total	659	0,2%	
Cabinet Conseil Évaluation	7 040 386	13 733	4%				
Sous-Total	12 681 616	22 333	7%	Aide au Sénégal Contribution OFOR et SEN-EAU	23 751	7%	Acquis
Frais de missions	6 428 378	9 800	3%	Valorisation bénévolat	5 000	2%	Acquis
Communication	2 623 828	4 000	1%	Association des ressortissants de Ndiagne	4 285	1%	Cotisation en cours
Logistique	2 295 849	3 500	1%				
Sous-Total	11 348 055	17 300	5%	Sous-total	33 036	10%	
Régie (assistance-techniques-salaires charges)	7 580 625	12 129	4%				
Sous-Total	7 580 625	12 129	4%				
Autres dépenses diverses	2 130 548	3 248	1%				
Sous-Total	2 130 548	3 248	1%				
Total Générale TTC	205 543 585	316 923	100%	Total Général	316 923	100%	

Le président invitera le comité syndical à délibérer